

Mairie de MONTFLOURS
53240



Procès-verbal
Séance du 2 septembre 2024

Nombre de Conseillers

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Absent(s) excusé(s) : 1

Membres votants : 8

Quorum : 5

L'an deux mille vingt-quatre le deux septembre à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montflours sous la présidence de M. DELEFOSSE André.

Date de convocation et d'affichage : 26 août 2024

Etaients présents : Madame et Messieurs, DELEFOSSE André, CHARPENTIER Gilles, JOURDE Etienne, BROCAIL Julien, COISNON Valérie, OLLIVIER Fabien, CIMMIER Thibaut, LEMARCHAND Franck, ~~MARSIL Wilfried~~,

Absents excusés : MARSIL Wilfried

Secrétaire de séance : COISNON Valérie

ORDRE DU JOUR :

Décisions

Délibérations

- Tarif 2024 et mise en place d'un tarif pour le jardin du souvenir

Informations

- Projet presbytère - retour du conseiller aux décideurs locaux
- Chantier avenir - mur d'enceinte du cimetière
- Bulletin municipal
- Site internet de la commune
- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'adopter les procès-verbaux des réunions du 15 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2024.

Décisions

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions prises conformément à la délibération n°2020-06-20 décidant l'application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET	SOCIETE/ORGANISME	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
25	27/08/2024	Sangles de volet	Brico dépôt		30

Délibérations

- 2024-026- Tarif 2024

Monsieur le maire indique que le cimetière à un tarif pour les cavurnes et les concessions pour une durée de 30 ou 50 ans. Cependant le jardin du souvenir n'a pas de tarification actuellement. Cet espace dans le cimetière est soumis aux mêmes contraintes d'entretien. Les cendres des défunts y sont déposées et une plaque est apposée. Pour une question d'équité et d'homogénéité, monsieur le maire propose la mise en place d'un tarif pour le jardin du souvenir :

10€ pour 30 ans

20€ pour 50 ans.

Monsieur le maire indique qu'il est également judicieux de normer les plaques qui sont apposées par le biais d'un format unique conformément à l'existant.

Monsieur le maire rappelle les tarifs déjà applicables sur la commune :

	Tarifs
Concession cimetière 30 ans	40.00€
Concession cimetière 50 ans	50.00€
Cavurne 30 ans	40.00€
Cavurne 50 ans	50.00€
Redevance vente au déballage	80.00€
Location temporaire salle de l'ancien presbytère pour dépôt de meubles ou autres	20.00€ par an
Location du barnum communal	100€ pour la location le weekend (du vendredi au lundi matin) avec une caution de 400€

Valérie COISNON indique que la mise en place d'une tarification pour la dispersion des cendres la choque et ne devrait concerner que l'apposition de la plaque normalisée.

Gilles CHARPENTIER indique que la tarification est en adéquation avec l'entretien du cimetière dont le jardin du souvenir. Thibaut CIMMIER est du même avis.

Etienne JOURDE se positionne en défaveur d'une tarification sur l'espace jardin du souvenir du fait que l'espace permet la dispersion des cendres de plusieurs défunts contrairement à un caveau qui occupe un espace unique.

Franck LEMARCHAND est d'avis de mettre en place une tarification liée seulement à l'apposition d'une plaque normée.

Julien BROCAIL propose un tarif unique pour une seule durée.

Fabien OLLIVIER n'émet pas d'avis particulier.

Concernant la grille de tarif global Julien BROCAIL et Gilles CHARPENTIER pensent que le tarif de location du barnum communal est élevé. Julien BROCAIL estime également que le tarif de la location d'un débarras au second étage sous les combles dans le presbytère faisant office de garde meuble pour un loyer de 20€ par an n'est pas assez élevé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
(5 POUR, 1 CONTRE, 2 ABSTENTIONS)**

DECIDE de mettre en place la tarification comme suit pour l'apposition d'une plaque normalisée dans le jardin du souvenir en lien avec la dispersion de cendres

DECIDE de valider le tarif suivant : 20€ pour 50 ans

VALIDE la nouvelle grille de tarif de la façon suivante :

	Tarifs en vigueur à partir du 2 septembre 2024
Concession cimetière 30 ans	40€
Concession cimetière 50 ans	50€
Cavurne 30 ans	40€
Cavurne 50 ans	50€
Jardin du souvenir avec apposition d'une plaque 50 ans	20€
Redevance vente au déballage	80€
Location temporaire salle de l'ancien presbytère pour dépôt de meubles ou autres	20€ par an
Location du barnum communal	100€ pour la location le weekend (du vendredi au lundi matin) avec une caution de 400€

Informations

- Projet presbytère - retour du conseiller aux décideurs locaux
Afin de consolider financièrement le projet du presbytère, une rencontre a été réalisée avec le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. Les nouvelles estimations financières du projet du presbytère ont été transmises. Le bilan de la réunion fait état d'un budget trop élevé pour les finances de la commune. Ce projet bloquera entre-autre tout investissement pour minimum une dizaine d'année.

Monsieur le maire propose de geler le projet pour ne pas grever les finances de la commune. Cependant l'entretien minimum du bâtiment pour sa conservation est préconisé. Une étude des travaux nécessaires dans ce sens sera menée (huisseries extérieures, gouttières, vérification de la charpente...). Gilles CHARPENTIER propose des rafraichissements intérieurs tels que des peintures pour utilisation des salles du RDC.

Monsieur le maire indique que l'abandon du projet de rénovation globale du presbytère permet le maintien du projet habitat léger lorsqu'il sera possible et de s'investir pour un nouveau projet en termes de temps et de finances et propose à l'assemblée d'étudier la viabilisation du terrain constructible adjacent au terrain de foot. Il est envisageable de prévoir 6 parcelles (densité de logements réglementée par le PLUI minimum). La commune pourrait ainsi vendre quelques parcelles et faire construire quelques logements pour enrichir l'offre du parc locatif. Des demandes régulières sont enregistrées au secrétariat pour de la construction, l'achat ou de la location. Un chêne présent sur la parcelle réduit la superficie du terrain constructible. Il est suggéré selon la faisabilité de demander un changement de destination du terrain de loisir en terrain constructible. Le terrain de loisir serait alors déplacé sur le terrain constructible disponible dans le lotissement Montgervin. Toutes ces propositions sont à l'état d'études.

- Chantier avenir - mur d'enceinte du cimetière

Appel au prêt de matériel (bétonnière, brouette...). Monsieur le maire indique que l'association intervient à partir du 23 septembre.

Il est demandé à chacun des administrés le prêt de matériel : brouettes, burineurs, piolets, basting, une dizaine de parpaings. Merci de prendre contact avec la mairie au 02 43 02 53 39 ou 06 73 35 66 84.

- Bulletin municipal

Une commission est prévue le 16 septembre à 18h pour définir les différentes thématiques et articles.

- Site internet de la commune

Il est rappelé aux conseillers de fournir les articles pour les onglets divers du site internet.

- Divers

Pour information, un arrêté de tonnage à été pris entre le Fougeray et la direction de Sacé pour préserver l'état de la route qui vient d'être refaite en partie ainsi que les fossés. Les riverains (habitants et professionnels) dont l'accès ne se fait que par cette voie ne sont pas concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : 30 septembre à 18h00 et 28 octobre à 18h00.

**Le Maire,
André DELEFOSSE
Le 9 septembre 2024**

**Le Secrétaire de séance,
Valérie COISNON
Le 9 septembre 2024**

Liste des délibérations
Séance du 15 juillet 2024

Numéro d'ordre	Objet
2024-026	Tarifs 2024

